

redressement politique. Mais on ne peut pas aller plus loin. Nous ne sommes pas les arbitres entre les factions. Nous traitons avec les gouvernements qui existent.

Q - D'un mot seulement, qu'est-ce qui se passerait si à un moment, ce qui n'est pas forcément exclu, il y a toute une série de gens qui demandent à se réfugier en France pour des raisons qui seraient effectivement vraiment politiques ? S'ils étaient persécutés ?

R - Si j'avais à vous consulter ce jour là, tel que je vous connais, vous me diriez : "vous ne pouvez pas leur fermer la porte, vous ne pouvez pas les laisser se faire assassiner là bas" ! Vous diriez cela, et moi je penserais comme vous.

Q - Mais s'il y en a des centaines de milliers ?

R - S'il y en a des centaines de milliers, cela posera un problème difficile, parce que la France a déjà accueilli beaucoup d'immigrés de tous les pays, et cela exigera certainement une organisation internationale. Ce n'est pas la France seule qui peut résoudre ce type de problème.

Corée du Nord

Q - Un mot sur la Corée, avec la mort du président Kim Il-Sung qui avait 82 ans après 45 ans de pouvoir. Cela vous inquiète ? Il y a un risque de poudrière là bas pour vous ? Vous l'avez connu, vous l'avez rencontré.

R - Je dois être le seul des dirigeants français peut-être... D'ailleurs quand nous étions réunis à Naples, j'ai constaté que j'étais le seul à avoir connu Kim Il Sung - Ce n'était pas un ami intime.

Q - Il n'était pas très fréquentable. Si ?

R - J'étais le seul à l'avoir rencontré. Il est mort, il avait 82 ans. Permettez-moi de vous faire cette confidence : cela arrive ! Et quand on approche de ces âges là, il vaut mieux ne pas faire l'étonné. Donc la succession était préparée au bénéfice de son fils.

Q - Le népotisme, vous êtes pour ?

R - Le népotisme... en France il y a eu népotisme pendant combien de siècles, si vous appelez cela comme cela ?

Q - Jusqu'en 1789.

R - Je n'ai pas du tout l'intention de demander à un membre de ma famille de me succéder, même à un cousin très éloigné. Bon, alors laissez les Coréens débrouiller leurs affaires. Cela dit, le fils ne me paraît pas d'une nature plus douce que le père. (...)

PARIS, 14 JUILLET 1994

Rwanda - Communiqué du ministère des Affaires étrangères

Appel à un cessez-le-feu immédiat au Rwanda

La situation au Rwanda connaît aujourd'hui une très grave détérioration. A une situation humanitaire désastreuse du fait de plusieurs millions de personnes déplacées, s'ajoute maintenant un afflux massif de réfugiés

à la frontière du Zaïre en raison de la poursuite des combats.

La mobilisation de la communauté internationale que la France appelle de ses vœux depuis plusieurs semaines s'impose aujourd'hui pour l'obtention d'un cessez-le-feu, si l'on veut éviter le risque d'une déstabilisation de l'ensemble de la région et une nouvelle catastrophe humanitaire.

La France qui est intervenue solennellement devant le Conseil de sécurité le lundi 11 juillet saisit aujourd'hui de nouveau le Secrétaire général des Nations unies et demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Elle saisit également la présidence et le secrétariat général de l'OUA. Elle en appelle aux chefs d'Etat de la région, les Présidents du Zaïre, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Burundi et du Kenya pour qu'ils organisent sans délai un sommet destiné à trouver les conditions d'un règlement politique tant il apparaît évident qu'aucune solution militaire ne permettra une réconciliation durable au Rwanda. Elle se tient en liaison avec l'ensemble de ses partenaires africains et en particulier avec les chefs d'Etat des pays africains qui participent ou qui sont prêts à participer à l'opération Turquoise.

Elle demande aux membres du Conseil de sécurité et à ses partenaires de l'Union européenne d'exercer leur influence pour mobiliser l'aide humanitaire indispensable et accélérer la mise en place d'un cessez-le-feu.

La France, en liaison avec le Général Dallaire, commandant de la MINUAR, et directement, poursuit en ce moment même ses contacts avec les responsables du FPR.

NEW YORK, 15 JUILLET 1994

Rwanda - Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies

Rwanda - appel à un cessez-le-feu immédiat - règlement politique - situation humanitaire

Le Conseil de sécurité est alarmé par la poursuite des combats au Rwanda qui entraîne un exode massif des populations. Cette situation risque de déboucher à très bref délai sur une nouvelle catastrophe humanitaire et de menacer la stabilité de l'ensemble de la région, l'afflux de ces réfugiés affectant gravement les pays voisins.

Compte tenu de cette grave situation, le Conseil de sécurité :

- exige un cessez-le-feu immédiat et sans préalable et invite les parties à rendre compte au Commandant de la force de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) des dispositions qu'elles ont prises à cet effet ;

- lance un appel pressant à la relance du processus politique dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha et invite les pays de la région, le Secrétaire général, son représentant spécial et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à y contribuer activement ;